



Appel à projets
Journée nationale de la résilience
13 octobre 2023

Visioconférence de lancement, le 06 juin 2023



Sommaire

L'Isère, un département à risques

Qu'est-ce que la JNR ?

Un appel à projet, pour qui ?

Un projet, des actions, lesquelles ?

Un prix JNR, comment ?

Quelles temporalités ?

Retour sur la JNR 2022

L'Isère, un département à risques

La France fait face à des catastrophes et des crises de plus en plus fréquentes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.

Le département de l'Isère est sujet à tous les risques naturels (exceptés cyclones, submersions marines et éruptions volcaniques)...



L'Isère, un département à risques

... et technologiques (3^e département en nombre de sites Seveso).



Toutes les communes et EPCI sont soumises à au moins un risque majeur, elles ont donc toutes obligation de réaliser un Plan Communal/Intercommunal de Sauvegarde, d'informer et de sensibiliser les citoyens.

Les risques perçus comme les plus dangereux par les populations sont le terrorisme, les accidents de la route, la pollution, les vols et agressions.

Ressources (liens internet) :

- [Cartes des risques majeurs en Isère](#)
- [Dossier départemental des risques majeurs](#)
- [Connaître les risques près de chez moi](#)

Qu'est-ce que la JNR ?

Depuis 2022, mise en place d'une **journée nationale de sensibilisation face aux risques naturels et technologiques** le 13 octobre

par le  **GOUVERNEMENT** avec l'appui de

 Association
Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques
AFPCNT
Mieux comprendre, mieux prévenir

Objectifs :



- 1) Développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- 2) Se préparer à la survenance d'une catastrophe ;
- 3) Développer la résilience collective aux catastrophes.

Pour **sensibiliser, informer et acculturer** tous les citoyens aux risques qui les environnent et aux bons comportements à avoir en cas de survenance d'une catastrophe.



Tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'ONU



Sur l'ensemble du territoire de la République, hexagonal comme ultramarin.



sur les risques naturels



sur les risques technologiques y compris nucléaires



sur les effets des menaces



Un appel à projets, pour qui ?

L'appel à projet vise toute personne ou toute entité souhaitant concourir à :

- l'acculturation des populations sur les risques majeurs et les effets des menaces ;
- la sensibilisation aux bons comportements à adopter en cas de survenue d'une catastrophe, pendant et après la crise.

Qui peut déposer un projet ?

Association, collectivité territoriale, école, collège, lycée, université, entreprise, établissement public, particulier.

Pourquoi déposer un projet ?

Porteur de projet, votre participation permettra d'être un acteur incontournable dans une gestion plus efficace de la crise en sensibilisant la population sur les risques qui l'entourent et les comportements adaptés à tenir.

Citoyens :

Art. L.721-1 du code de la sécurité intérieure : « *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile.* »

Art. L.125-2 du code de l'environnement : « *Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent.* »

Scolaires :

Art. L.312-13-1 du code de l'éducation : « *Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours* ».

Un prix JNR, comment ?

Un projet labellisé est un projet sélectionné, selon les critères d'éligibilité (correspondre à l'un des trois objectifs de la JNR). Il peut être labellisé toute l'année.

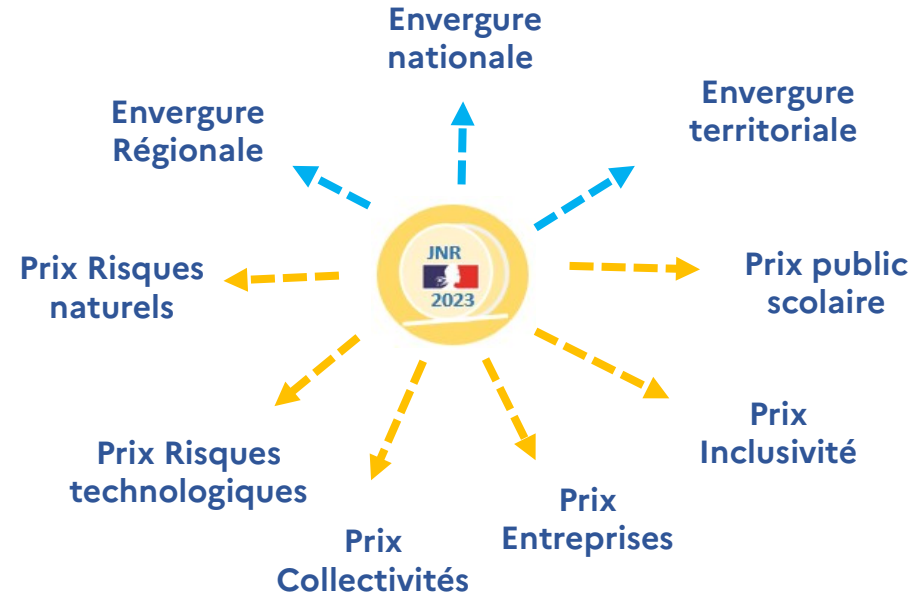
Un projet lauréat est un projet labellisé et désigné comme tel et qui correspond aux critères d'évaluation définis dans l'appel à projets (qualité globale du projet, et qualité de l'impact du projet sur les publics ciblés)

Un projet lauréat est un projet labellisé dont les actions ont lieu entre le 1er et le 31 octobre 2023.

Pour les projets souhaitant concourir à un prix, les dossiers devront être déposés jusqu'au lundi 2 octobre 2023 à 12h00.

Impact sur votre entité

- ✓ Un label gouvernemental
- ✓ Une visibilité sur vos activités
- ✓ Une cérémonie officielle



Quelles temporalités ?

Deux temporalités imbriquées :

1) à l'occasion de la Journée de la résilience, le 13 octobre 2023, les porteurs de projets ont la possibilité :

- de déclarer leur action ;
- de bénéficier du label « Tous résilients face aux risques » ;
- d'être si nécessaire accompagnés financièrement ;
- de profiter d'une fenêtre médiatique nationale (<https://www.ecologie.gouv.fr/journee-nationale-resilients-face-aux-risques>) ;
- de pouvoir être lauréats de l'édition 2023 et être récipiendaires d'un prix, pour des actions réalisées du 1er au 31 octobre 2023.

2) en dehors de la « journée » nationale de la résilience et tout au long de l'année, les porteurs de projets ont la possibilité :

- de déclarer leur action ;
- de bénéficier du label « Tous résilients face aux risques » ;
- de manière non prioritaire, de bénéficier d'un accompagnement financier ;
- d'être membre d'un nouveau réseau départemental sur les risques naturels et technologiques.

Comment procéder ?

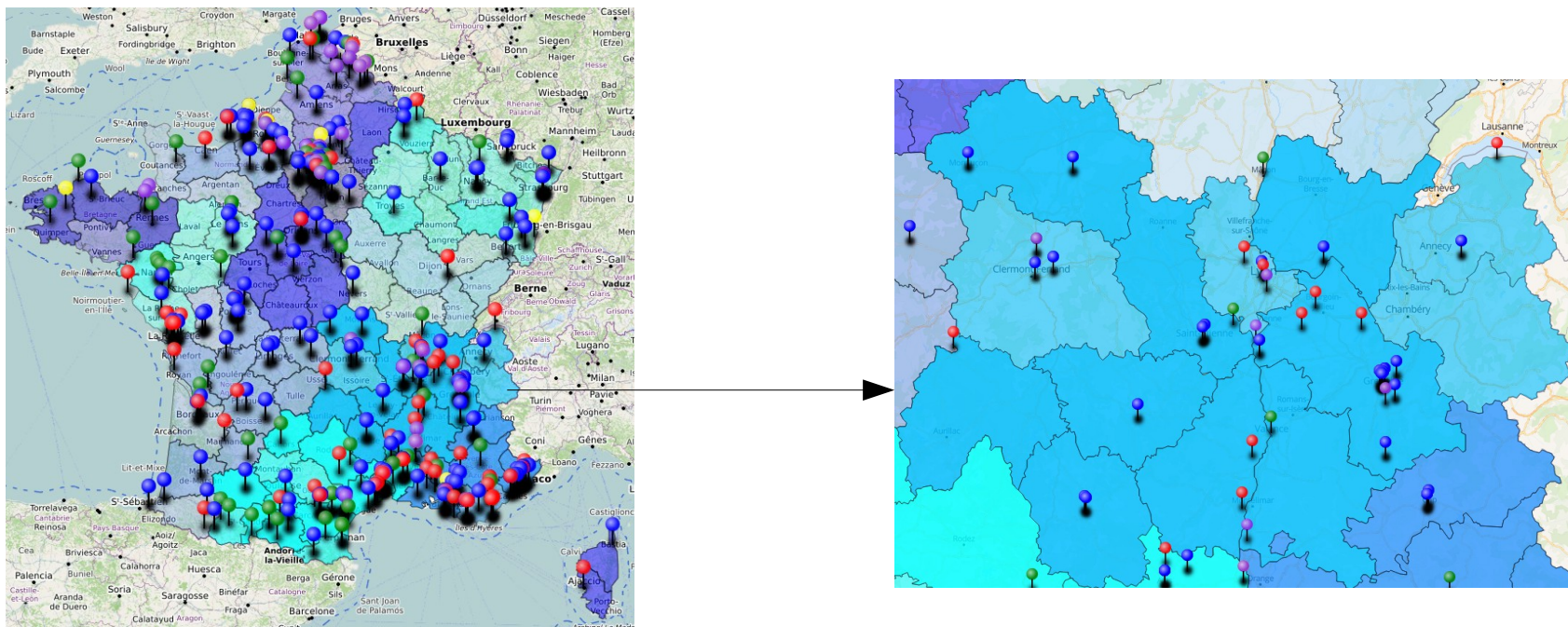
Déposer son projet sur

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>



Retour sur la Journée de la résilience 2022

A l'échelle nationale

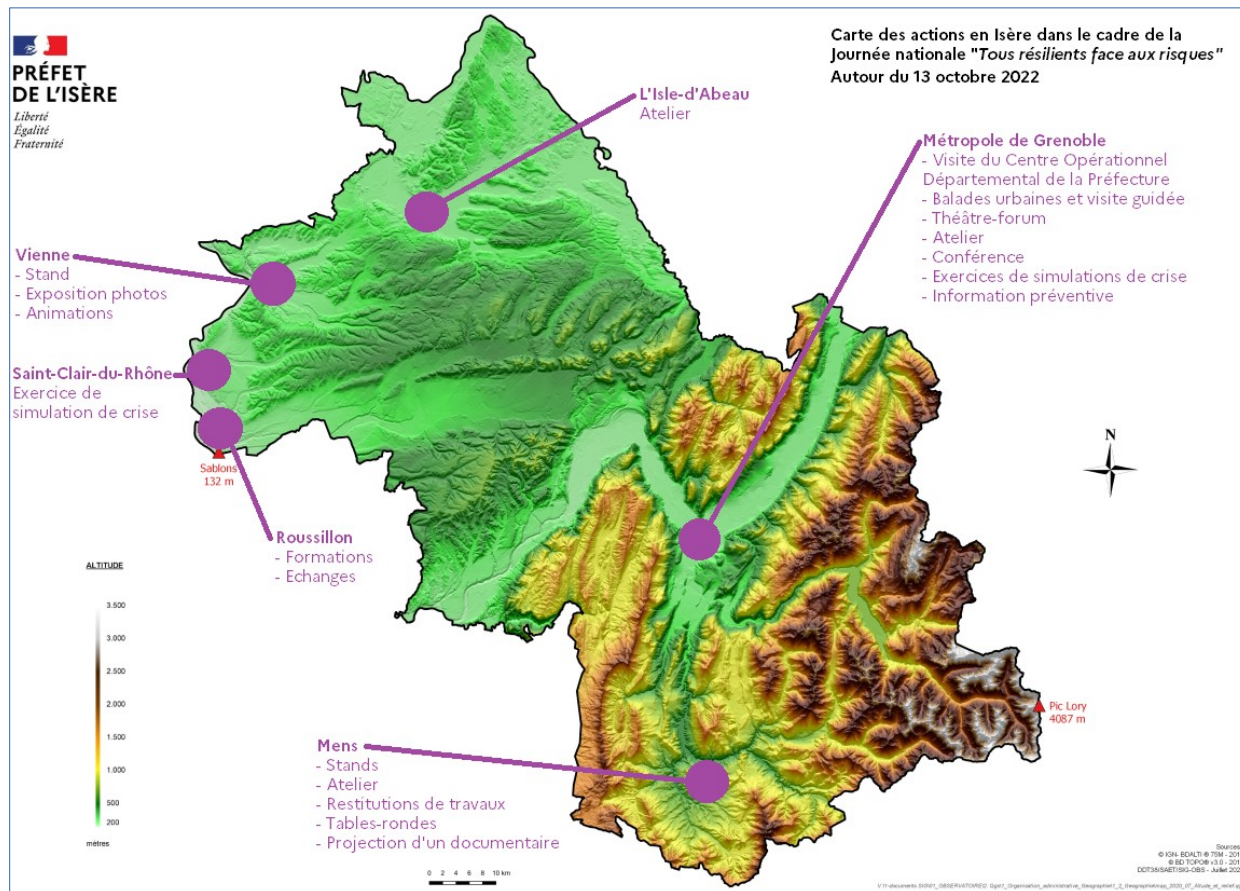


2 000 actions de sensibilisation en France métropolitaine et outre-mer dont une cinquantaine en AURA.

En Isère

En Isère :

- **Plus de 1 500 personnes sensibilisées en direct.** De nombreuses autres indirectement ;
- Des actions sur les **risques technologiques, naturels et multirisques** ;
- **16 actions labellisées** sur l'ensemble du département ;
- **9 porteurs de projets** privés et publics ;
- A suscité l'envie de **mener d'autres actions.**



Témoignages de porteurs de projets en 2022

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise :

- Coordination de 8 actions réparties sur Grenoble Alpes Métropole ;
- Approche multi-acteurs (publics et privés) ;
- Pour une diversité de publics (jeunes et scolaires, salariés, élus, grand public) ;
- Plusieurs risques (technologiques, naturels, multirisques) ;
- Volonté de pérenniser ces actions dans la durée ;
- Public touché : plus de 1000 personnes

Actions proposées :

- *Atelier formation sur les PCS : « Suis-je prêt à faire face et mon PCS est il opérationnel ? »*
- *Conférence : « Palettes végétales du futur : les forêts de protection et les arbres en ville face au changement climatique »*
- *Visite guidée « Dompter le torrent du Manival, l'impossible pari ?*
- *Théâtre forum : « Accords mineurs pour risques majeurs »*
- *Balades urbaines sur le risque inondation au coeur de Grenoble*
- *Simulation de crise sur table (décideurs locaux et jeunes sapeurs pompiers volontaires)*

Partenaires du projet :

Ville de Grenoble, IRMa, Grenoble Alpes Métropole, DDT, RTM/ONF, Communauté de communes du Grésivaudan, Ville de Saint Ismier, Ville de Saint Nazaire les Eymes, Ville de Bernin, INRAE, SYMBHI.



Témoignages de porteurs de projets en 2022



Ressources

Référent départemental :

Mission culture du risque de la Préfecture

06 16 90 02 81 ; pref-culture-risques@isere.gouv.fr

En ligne :

Page dédiée sur le site des services de l'État en Isère

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs>

Portail d'information interministériel

www.georisques.gouv.fr

Informations à destination des Maires sur les risques majeurs

www.mementodumaire.net

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ISÈRE SUR :



@Prefet38



Prefet 38



Prefet 38



Préfecture de l'Isère

Déposez votre projet sur
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>

Hashtag dédié :
#AyonsLesBonsRéflexes